

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1371**21 septembre 2002****SOMMAIRE**

ADA Fashion Holding S.A., Luxembourg	65783	Kal'Air, S.e.n.c., Luxembourg	65778
Alltec Participations S.A., Luxembourg	65770	Kal'Air, S.e.n.c., Luxembourg	65778
Alltec Participations S.A., Luxembourg	65771	Kal'Air, S.e.n.c., Luxembourg	65779
Athena Advisory S.A.H., Luxembourg	65799	Kara Finance S.A.H., Luxembourg	65777
Athena II Advisory S.A., Luxembourg	65799	Less S.A., Luxembourg	65783
Azelis, S.à r.l., Luxembourg	65787	(Le) Lys S.A.H., Luxembourg	65799
Azelis, S.à r.l., Luxembourg	65792	MDB Fund Sicav, Luxembourg	65800
B.F.S. 47 S.A., Luxembourg	65798	Mitor S.A., Luxembourg	65801
Becker + Cahen & Associés, S.à r.l., Luxembourg .	65798	Mitor S.A., Luxembourg	65804
Cogelux S.A., Luxembourg	65780	Mouffolux S.A.H., Luxembourg	65796
Cogelux S.A., Luxembourg	65781	Neuville International S.A., Luxembourg	65794
Cognition Holdings S.A., Luxembourg	65796	Ourakan International S.A., Luxembourg	65794
Drum S.A., Luxembourg	65795	Pani S.A.H., Luxembourg	65793
Drum S.A., Luxembourg	65795	Petec S.A., Luxembourg	65779
E-village S.A., Luxembourg	65771	Power Group Luxembourg S.A., Luxembourg ...	65782
E.M.I. European Mechanical Investments S.A., Lu-		Prop Holding S.A., Luxembourg	65782
xembourg	65798	Quentin Holding S.A., Luxembourg	65793
Estelle Financière S.A., Luxembourg	65797	Real Espana S.A., Luxembourg	65762
Ets. Paul Vrehen, S.à r.l., Schoos	65782	Rebrifi S.A.H., Luxembourg	65800
Fimaco S.A.H., Luxembourg	65800	Roga International S.A., Luxembourg	65787
Financière Pétrusse S.A.H., Luxembourg	65808	(La) Rose S.A.H., Luxembourg	65800
Financière San Francisco S.A.H., Luxembourg ...	65808	S.A.R.S. S.A., Luxembourg	65786
Finanz Kantoor S.A. Holding, Luxembourg	65777	S.L.F. Schuman-Lavedrine Finance S.A., Luxem-	
Finicom Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	65804	bourg	65769
Finicom Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	65805	San Luis S.A., Luxembourg	65783
Fix Invest S.A., Luxembourg	65805	Sargasse Finance S.A.H., Luxembourg	65793
FL Selenia, S.à r.l., Luxembourg	65797	Sipem S.A.H., Luxembourg	65778
Fondation Caritas Luxembourg, Luxembourg ...	65772	Sipem S.A.H., Luxembourg	65778
Forville International S.A., Luxembourg	65797	SOS Dépannage, S.à r.l., Leudelange	65779
Gryon S.A., Luxembourg	65784	Société Financière du Mont Canigou S.A.H., Lu-	
Havaux Gestion (Luxembourg) S.A.H., Luxem-		xembourg	65793
bourg	65799	Société Financière du Mont Canigou S.A.H., Lu-	
I.C.M. Interiors Composite Manufacturing S.A.,		xembourg	65793
Luxembourg	65796	Taomina S.A., Luxembourg	65784
IMPE Lux, S.à r.l., Luxembourg	65808	Taomina S.A., Luxembourg	65785
Immosphère S.A., Luxembourg	65786	Tickets International S.A., Luxembourg	65787
Industrial Invest S.A.H., Luxembourg	65777	TrustAudit S.A., Luxembourg	65784
International Trading Organization I.T.O. S.A.,		Unifin S.A., Luxembourg	65786
Luxembourg	65799	Verlico S.A.H., Luxembourg	65800
Invinter S.A.H., Luxembourg	65800	Walser Portfolio, Sicav, Luxembourg	65780
ISIIS Technologies S.A., Luxembourg	65795	Walser Portfolio, Sicav, Luxembourg	65780
ISIIS Technologies S.A., Luxembourg	65796	Winfin International S.A., Luxembourg	65794

REAL ESPANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

STATUTES

In the year two thousand, on the eleventh of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

here represented by Mr. Reinald Loutsch, sous-directeur, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 7, 2002.

The said proxy, after having been signed in variety by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. Mrs. Elise Lethuillier, lawyer, residing in Luxembourg.

Said appearing parties have established as follows articles of incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be REAL ESPANA S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board.

In the event that the board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The board of directors is authorized to increase the initial corporate capital by three million sixty-nine thousand Euro (3,069,000.- EUR) in order to raise it from thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to three million one hundred thousand Euro (3,100,000.- EUR) as the case may be by the issue of thirty thousand six hundred and ninety (30,690) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

With respect to the conditions set forth herein before and notwithstanding the stipulations of article 12 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 4. The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition

may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

Art. 5. The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the board of directors on the valuation day, which shall be the day on which the board of directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out here below.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation Regulations

A. The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (safe any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and;
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the board of directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned here above which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) here above unless the board of directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used;

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the board of directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated here above or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the board of directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the board of directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset.

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the board of directors.

C. The liabilities of the company shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the valuation day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriate provision for future taxes based on the capital an due up to the valuation day as determined from time to time by the board of directors.

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the board of directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined here above minus its liabilities defined here above at close of business on the valuation of day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the valuation day.

For this purpose:

a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.

b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the valuation day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

Title 2: Management and supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of a least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be reeligible.

Art. 7. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the articles of incorporation, the board of directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The board of directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote.

Art. 8. The board of directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 10. The board of directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 11. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall reeligible.

Title 3: General meeting and distribution of profits

Art. 12. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 13. The annual meeting of shareholders shall be held on third Tuesday of May at 5.00 p.m. in the commune of the registered office or at any other location designated in the convening notices.
If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Title 4: Accounting Year, Dissolution

Art. 14. The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 15. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General provisions

Art. 16. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on December 31st, 2002.
The first annual general meeting will be held in 2003.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, prenamed, three hundred and nine shares	309
2. Mrs. Elise Lethuillier, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	<u>310</u>

The shares have been paid up to the extent of 100% in cash so that thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately two thousand two hundred Euro (2,200.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is:

L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

The general meeting authorizes the board of the directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

a) Mr. Marc Ambroisien, directeur, residing in Luxembourg,

b) Mr. Reinald Loutsch, prenamed,

c) Mrs. Elise Lethuillier, prenamed.

4.- Is appointed as statutory auditor:

FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A., having its registered office in L-8012 Strassen, 3, rue Belair.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 juin 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de REAL ESPANA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de trois millions soixante-neuf mille euros (3.069.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. Madame Elise Lethuillier, prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cent dix euros (1.610,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Reinald Loutsch, prénommé,

c) Madame Elise Lethuillier, prénommée.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOUTET S.A., ayant son siège social à L-8012 Strassen, 3, rue Belair.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, E. Lethuillier, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 13CS, fol. 9, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 juillet 2002.

G. Lecuit.

(56355/220/485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

S.L.F. SCHUMAN-LAVEDRINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 99, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour S.L.F. SCHUMAN-LAVEDRINE FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(56404/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

**ALLTEC PARTICIPATIONS S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. ALLTEC SOLUTION PROVIDER S.A.).**
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3-5, place W. Churchill.
H. R. Luxemburg B 7.694.

Im Jahre zweitausendzwei, den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ALLTEC SOLUTION PROVIDER S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 7.694, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft ALLTEC SOLUTION PROVIDER S.A. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 9. September 1967, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 146 vom 12. Oktober 1967. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 29. November 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 500 vom 3. Juli 2001.

Die Versammlung wird um 15.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Dominique Laval, Vorsitzender des Verwaltungsrates, wohnhaft in Kockelscheuer, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn François Tesch, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Kockelscheuer.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung erfolgten durch Einschreibebriefe an sämtliche Aktionäre vom 21. Juni 2002.

II.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ALLTEC PARTICIPATIONS S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2. Abänderung von Artikel 4 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck wie folgt:

«Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften erwerben, sowie dieselben verwalten, kontrollieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstige, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstige veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Lizenzen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.»

3. Statutarische Ernennungen.

III.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

IV.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 68.000 (achtundsechzigtausend) Aktien, welche das gesamte Aktienkapital darstellen, 67.998 (siebenundsechzigtausend neunhundertachtundneunzig) Aktien in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind.

V.- Gegenwärtige Versammlung ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in ALLTEC PARTICIPATIONS S.A. abzuändern und Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts unter der Bezeichnung ALLTEC PARTICIPATIONS S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften erwerben, sowie dieselben verwalten, kontrollieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Lizenzen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaftern, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Herren Johny Eischen und Paul Olinger von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder an.

Somit besteht der Verwaltungsrat aus folgenden Mitgliedern:

- a) Herr Théo Worré, L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey,
- b) Herr François Tesch, L-1899 Kockelscheuer, 45, route de Bettembourg,
- c) Herr Wolfgang Reitz, Geschäftsführer Schäfer-Shop, D-57518 Betzdorf, Industriestrasse,
- d) Herr Dominique Laval, L-1898 Kockelscheuer, 47, route de Bettembourg, Vorsitzender des Verwaltungsrates.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach Luxemburg, 3-5, Place Winston Churchill zu verlegen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Laval, A. Siebenaler, F. Tesch und F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehren zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. Juli 2002.

F. Baden.

(56367/200/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

ALLTEC PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place W. Churchill.

R. C. Luxembourg B 7.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 juillet 2002.

F. Baden.

(56368/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

E-VILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg, 6 avenue Emile Reuter, le 5 juillet 2002 à 9.00 heures*

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Miltgen, qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Michel Marchand.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sylvie Léonard, présente et acceptant,

Le Président expose et l'Assemblée constate que:

- les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- resteront également annexées au présent procès-verbal les procurations paraphées ne varietur par les mandataires respectifs;

- il résulte de ladite liste de présence que deux actionnaires détenant ensemble 1.000 actions et représentant 100 % du capital sont représentés et que les mandataires respectifs déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;

- dès lors, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Désignation des membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée reconnaît que les faits ci-dessus tels qu'exposés par le Président sont exacts et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

Le Président propose aux actionnaires de désigner les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Paul Ensch, demeurant à L-7353 Mersch, 3 rue J-B Neuens;
- Monsieur Daniel Miltgen, demeurant à Luxembourg, 31 rue St Ulric;
- Monsieur Jean Zahlen, demeurant à Luxembourg, 3 rue Jean Schaack.

étant entendu que Messieurs Miltgen et Zahlen ne pourront être désignés que sous réserve de l'agrément du Conseil de Gouvernement.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Monsieur Paul Ensch, demeurant à Mersch, 3 rue J-B Neuens est nommé administrateur;
2. Messieurs Daniel Miltgen et Jean Zahlen demeurant tous deux à Luxembourg sont nommés administrateurs, sous réserve de l'agrément à obtenir du Conseil de Gouvernement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Luxembourg, le 5 juillet 2002.

Signature / Signature / Signature

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(56369/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

FONDATION CARITAS LUXEMBOURG, Reconnue d'utilité publique.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

Comptes annuels au 31 décembre 2002

Budget de l'exercice 2002

Conformément au mandat reçu, nous avons contrôlé les comptes annuels de la FONDATION CARITAS LUXEMBOURG pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de l'exercice de la FONDATION CARITAS LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.

M. Claude

Réviseur d'Entreprises

Bilan aux 31 décembre 2001 et 2000

(Montants en francs Luxembourgeois)

	2001	2000
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 3)	233.838.657,-	240.280.173,-
Actif circulant		
Créances (Note 4)	154.861.887,-	74.811.901,-
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse (Note 5)	150.940.808,-	120.875.014,-
	305.802.695,-	195.686.915,-
Comptes de régularisation	2.418,-	13.167,-
	539.643.770,-	435.980.255,-
PASSIF	2001	2000
Fonds propres (Note 6)		
Fonds associatifs	184.008.915,-	184.008.915,-
Réserves	41.922.693,-	49.163.771,-

Résultat de l'exercice	0,-	- 9.367.798,-
	<u>225.931.608,-</u>	<u>223.804.888,-</u>
Provisions pour risques et charges (Note 7)	56.873.412,-	35.487.039,-
Dettes à un an au plus (Note 8)	<u>253.834.450,-</u>	<u>176.688.328,-</u>
Comptes de régularisation	3.004.300,-	0,-
	<u>539.643.770,-</u>	<u>435.980.255,-</u>

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

Comptes de produits et charges pour les années se terminant aux 31 décembre 2001 et 2000
(Montants en Francs luxembourgeois)

	2001	2000
Collecte de fonds (Note 9)	322.688.940,-	302.909.775,-
Projets réalisés (Note 10)	- 281.195.344,-	- 269.756.837,-
Variation des fonds disponibles pour projets futurs	- 33.272.571,-	- 22.595.785,-
Remboursement de fonds à l'Etat	- 200.636,-	- 62.060,-
Recettes (Note 11)	159.148.463,-	92.625.414,-
Autres charges externes (Note 12)	- 21.831.623,-	- 26.897.167,-
Frais de personnel (Note 13)	- 54.526.345,-	- 43.501.051,-
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	- 11.091.266,-	- 11.285.320,-
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant	- 16.496,-	- 654.091,-
Autres charges d'exploitation	- 1.987.200,-	- 1.106.264,-
Résultat d'exploitation	<u>77.715.922,-</u>	<u>19.676.614,-</u>
Produits financiers	4.723.321,-	4.616.191,-
Charges financières	- 404.449,-	- 312.569,-
Résultat financier	<u>4.318.872,-</u>	<u>4.303.622,-</u>
Produits exceptionnels (Note 14)	1.283.782,-	2.561.411,-
Charges exceptionnelles (Note 15)	- 91.635.189,-	- 35.909.445,-
Prélèvement sur réserves (Note 6)	8.316.613,-	0,-
Résultat de l'exercice	0,-	- 9.367.798,-

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux 31 décembre 2001 et 2000
(Montants en francs Luxembourgais)

1. Généralités

La FONDATION CARITAS LUXEMBOURG (La Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 3 octobre 1990. Elle a été reconnue d'utilité publique et à été désignée organisme pouvant recevoir des dons en espèces fiscalement favorisés dans le chef des donateurs.

L'objet de la Fondation est l'engagement, au service de la diaconie de l'Eglise Catholique, pour la lutte contre toutes les formes de pauvreté, les fléaux sociaux, les maladies et les misères humaines dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Elle peut en particulier subventionner l'association sans but lucratif «Confédération Luxembourgeoise d'Oeuvres Catholiques de Charité et de Solidarité» (La Confédération), dont l'objet, tel qu'il est défini, correspond pleinement à l'objet de la présente Fondation ainsi que les membres de la dite Confédération. Elle peut d'une façon générale aider et assister moralement ou matériellement des établissements, associations, oeuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sein.

Elle peut devenir membre de toute organisation nationale ou internationale répondant à son objet.

Elle se doit d'apporter partout où le besoin s'en fera sentir toute aide directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient l'origine, la nationalité ou les opinions philosophiques et religieuses des bénéficiaires.

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en francs luxembourgeois (LUF) et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition après déduction des subventions reçues de l'Etat. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée aux taux suivants:

Terrains	0 %
Immeubles	2 %
Aménagements	10 %
Eléments de décoration	10 %
Installations techniques, de sécurité, matériel de bureau	20 %
Mobilier, matériel de transport	25 %
Matériel et logiciel informatique	30 %

b) Conversion des devises

Les transactions de la Fondation se font presque exclusivement en LUF. Pour les transactions en devises durant l'année, elles sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques

postaux, chèques et encaisse tenus en devises autre que le LUF sont convertis au cours de change à la clôture de l'exercice. Les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sont portés au compte de recettes et dépenses.

3. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante:

	2001	2000
Prix d'acquisition		
- début de l'exercice	303.128.517,-	284.108.335,-
- acquisitions	7.622.635,-	19.020.182,-
- retraits	- 5.000.000,-	0,-
Prix d'acquisition fin de l'exercice	305.751.152,-	303.128.517,-
Corrections de valeur		
- début de l'exercice	- 62.848.344,-	- 52.998.792,-
- de l'exercice	- 9.807.484,-	- 9.849.552,-
- corrections annulées	743.333,-	0,-
Corrections de valeur fin de l'exercice	- 71.912.495,-	- 62.848.344,-
Valeur nette fin de l'exercice	233.838.657,-	240.280.173,-

Les immobilisations corporelles comprennent un montant de 48.704.954,- LUF (en 2000: 42.712.003,- LUF) de constructions en cours, dont certains projets sont prévus être transférés à des communes à leur achèvement au prix de revient effectif. Pour ces projets, la Fondation a reçu des acomptes pour 26.000.000,- LUF (en 2000: 26.000.000,- LUF), inclus au niveau des dettes.

Pour certaines subventions de l'Etat, la Fondation s'est engagée vis-à-vis de l'Etat à rembourser ces subventions si les travaux sont arrêtés ou si, dans un certain délai, les bâtiments sont affectés à des fins autres que celles prévues initialement.

4. Créances

Les créances se composent de la manière suivante:

	2001	2000
Etat	46.600.420,-	26.416.562,-
Commission Européenne	4.902.636,-	765.320,-
Créances sur tiers	7.771.081,-	10.106.196,-
Créances sur l'Archevêché	6.468.043,-	3.131.986,-
Créances sur collectes	2.249.657,-	2.403.137,-
Créances sur membres de la Confédération et associations liées	13.496.328,-	5.859.535,-
Correction de valeur sur créances sur un membre de la Confédération	- 5.000.000,-	0,-
Créances résultant de crédits au logement	313.131,-	366.349,-
Créances sur prestations d'aides	69.038.263,-	23.550.411,-
Créances charges locatives	1.402.214,-	1.095.734,-
Autres créances	400.272,-	212.334,-
Compte d'attente	7.219.842,-	904.337,-
	154.861.887,-	74.811.901,-

Les créances sur l'Etat résultent essentiellement de la participation de l'Etat dans les projets d'aides internationales et de la convention concernant les réfugiés.

5. Avoirs en banques et encaisse

Les avoirs en banques et encaisse se composent de la façon suivante:

	2001	2000
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT		
- comptes courants	8.554.403,-	692.615,-
- compte épargne alternatif	3.216.288,-	3.152.488,-
- placement à un mois au plus	55.093.945,-	80.108.640,-
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG		
- comptes courants	15.095.312,-	289.364,-
- placement à un mois au plus	10.095.288,-	12.793.760,-
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG		
- comptes courants	345.191,-	428.334,-
- placement à un mois au plus	51.170.995,-	12.987.793,-
Compte Chèque postal	6.134.139,-	833.454,-
Caisse rurale	8.181,-	131.072,-
Caisses	227.066,-	257.494,-
Transfert de fonds	1.000.000,-	9.200.000,-
	150.940.808,-	120.875.014,-

6. Fonds propres

Les fonds associatifs n'ont pas évolué au cours des exercices 2001 et 2000.

L'évolution des réserves est la suivante:

	2001	2000
Solde début d'exercice	49.163.771,-	54.811.548,-
Résultat de l'exercice précédent	- 9.367.798,-	- 5.647.777,-
Dotations suite à des legs (Note 15)	10.443.333,-	0,-
Prélèvement pour le résultat de l'exercice courant	- 8.316.613,-	0,-
Solde à la fin de l'exercice	41.922.693,-	49.163.771,-

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se composent de la façon suivante:

	2001	2000
Provisions pour grosses réparations	14.000.000,-	14.000.000,-
Provisions pour subventions accordées	2.000.000,-	686.948,-
Provisions pour risques futurs	20.085.892,-	17.500.091,-
Provisions pour autres risques et charges	787.520,-	1.300.000,-
Provisions pour projets à réaliser (Note 15)	20.000.000,-	2.000.000,-
	56.873.412,-	35.487.039,-

8. Dettes à un an au plus

Les dettes se composent de la façon suivante:

	2001	2000
Dettes envers les établissements de crédit	37.921,-	32.600,-
Acomptes reçus	26.000.000,-	26.000.000,-
Dons, aides et collectes	219.889.520,-	141.129.097,-
Dettes diverses envers des tiers	4.940.955,-	5.912.850,-
Dettes résultant d'aides au logement	413.000,-	413.000,-
Dettes diverses envers des membres de la Confédération	808.394,-	1.116.436,-
Dettes charges locatives	492.888,-	810.610,-
Autres dettes	139.201,-	82.868,-
Dettes T.I. Steinfurt / Mersch	1.112.571,-	1.190.867,-
	253.834.450,-	176.688.328,-

La Fondation collecte des fonds afin de réaliser des projets d'aides. Le montant des dons, aides et collectes représentent les projets à réaliser.

9. Collecte de fonds

Les dons nets se présentent de la façon suivante:

	2001	2000
Dons reçus	50.565.242,-	51.925.009,-
Frais de gestion perçus	- 2.215.284,-	- 1.894.458,-
	43.349.958,-	50.030.551,-

	Aides		Total	
	Nationales	Internationales	2001	2000
Dons nets reçus	14.224.371,-	34.125.587,-	48.349.958,-	50.030.551,-
Collectes	2.249.657,-	0,-	2.249.657,-	2.403.137,-
Subsides reçus de l'État	174.370,-	236.486.596,-	236.660.966,-	192.831.100,-
Subsides reçus de l'U.E.	0,-	16.147.025,-	16.147.025,-	25.080.967,-
Subsides de communes	0,-	430.000,-	430.000,-	19.802.651,-
Autres recettes	5.868.140,-	12.983.194,-	18.851.334,-	17.761.369,-
	22.516.538,-	300.172.402,-	322.688.940,-	302.909.775,-
Total au 31 décembre 2000	21.670.669,-	281.239.106,-	302.909.775,-	

10. Projets réalisés

Les coûts directs des projets réalisés sont les suivants:

	2001	2000
Aides nationales	15.809.402,-	12.952.489,-
Aides internationales	265.385.942,-	256.804.348,-
	281.195.344,-	269.756.837,-

Des coûts indirectes et des coûts salariaux récupérés pour un montant de 8.020.389,- LUF (en 2000: 10.495.093,- LUF) sont inclus au niveau des autres charges externes à cause d'une présentation par nature de ces éléments.

11. Recettes

Les recettes se composent de la façon suivante:

	2001	2000
Activités propres	75.249.127,-	62.346.701,-
Subsides.....	18.449.336,-	11.830.235,-
Dons	13.750.000,-	17.932.318,-
Legs.....	51.700.000,-	516.160,-
	<u>159.148.463,-</u>	<u>92.625.414,-</u>

Au cours de l'année 2001, la Fondation a réalisé un immeuble qui lui avait été légué antérieurement, l'affectation est décrite à la Note 15.

12. Autres charges externes

Les autres charges externes se composent de la façon suivante:

	2001	2000
Loyers et charges locatives.....	4.135.545,-	4.371.733,-
Entretiens et réparations	3.311.432,-	3.738.769,-
Eau, gaz, électricité, etc.	1.382.226,-	2.062.525,-
Primes d'assurances	690.955,-	721.956,-
Frais de bureau	4.432.416,-	4.707.361,-
Voyages et déplacements	1.317.941,-	2.604.223,-
Publicité et réception	3.584.290,-	4.356.249,-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires.....	2.077.691,-	2.639.197,-
Cotisations, dons	201.164,-	115.825,-
Divers	697.963,-	1.579.329,-
	<u>21.831.623,-</u>	<u>26.897.167,-</u>

13. Personnel

a) Effectif moyen de l'exercice

	2001	2000
Employés	26	22
Ouvriers	3	3
Total:	<u>29</u>	<u>25</u>

L'effectif moyen ne reprend que le personnel qui touche un salaire ou un traitement, à l'exclusion des collaborateurs bénévoles.

b) Frais de personnel

	2001	2000
Salaires et traitements	48.955.543,-	39.174.853,-
Charges patronales	5.924.152,-	4.732.436,-
Récupération de salaires	- 1.081.407,-	- 786.976,-
Frais de formation	728.057,-	380.738,-
Total:	<u>54.526.345,-</u>	<u>43.501.051,-</u>

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les rémunérations des employés et les salaires des ouvriers sont fixés sur base de la Convention collective de travail pour les Employés privés / Ouvriers du secteur d'aide et de soins, et du secteur social.

14. Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels se composent de la façon suivante:

	2001	2000
Produits exceptionnels divers	0,-	1.500,-
Amortissement des subventions d'investissement	1.283.782,-	1.435.768,-
Reprise sur provisions	0,-	1.124.143,-
	<u>1.283.782,-</u>	<u>2.561.411,-</u>

15. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles se composent de la façon suivante:

	2001	2000
Subventions accordées à des associations affiliées à la Confédération.....	11.797.001,-	4.866.103,-
Dotations à la provision pour risques futurs.....	2.585.801,-	6.396.488,-
Affectation des legs.....	49.700.000,-	0,-
Dotations aux fonds pour projets futurs.....	11.000.000,-	12.500.000,-
Dotations de fonds divers	782.683,-	0,-
Garantie de financement	15.081.967,-	11.535.830,-
Autres	687.737,-	611.024,-
	<u>91.635.189,-</u>	<u>35.909.445,-</u>

Le Conseil d'Administration a effectué le produit de la vente de l'immeuble (Note 11) de la façon suivante:

Valeur comptable de l'immeuble cédé	4.256.667,-
Augmentation des fonds propres (Note 6)	10.443.333,-
Provision pour projets à réaliser (Note 7)	18.000.000,-

Augmentation de fonds aides nationales au niveau des dettes, dons, aides et collectes	10.000.000,-
La mise à disposition de fonds à un membre de la Confédération pour la réalisation d'un projet de 9 millions de LUF. Le Conseil d'Administration de la Fondation estime récupérer au moins 2.000.000,- LUF	7.000.000,-
	49.700.000,-

16. Engagements hors bilan

La Fondation a donné des engagements à certaines associations liées à la Confédération de supporter certains frais, voire même éventuellement les pertes.

Budget pour l'exercice 2002

CHARGES	950.265
1. Frais de fonctionnement	
2. Frais de personnel	1.606.324
3. Dépenses pour projets	9.151.690
4. Charges financières	3.718
5. Charges exceptionnelles	920.230
6. Autres charges	48.709
Total en EUR:	12.680.936
PRODUITS	
1. Résultat d'exploitation	1.744.493
2. Dons engagés	1.305.415
3. Subventions	8.534.704
4. Résultats financiers	111.552
5. Résultats exceptionnels	984.772
Total en EUR:	12.680.936

Approuvé par le Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 33, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56384/000/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

FINANZ KANTOOR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(56394/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

INDUSTRIAL INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.259.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(56395/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

KARA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.745.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature

(56444/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

SIPEM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.949.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56399/307/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

SIPEM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.949.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SIPEM S.A.H., tenue le 28 juin 2002, enregistré à Luxembourg le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 5, ce qui suit:

Sont nommés administrateurs:

Madame Rita Reichling, avocat, demeurant à Luxembourg
Madame Johanna Mozer, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette
Madame Isabelle Karger, employée privée, demeurant à Dudelange

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Robert Moulin

pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2002.

Pour la société

Signature

(56400/307/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

KAL'AIR, Société en nom collectif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 80.445.

EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite prise à l'unanimité par tous les associés de la société KAL'AIR, conformément à l'article 17 des statuts, que Monsieur Stefan Schaechterle, directeur, demeurant au 40, boulevard Joseph II, L-1840, a été nommé au poste de gérant de la Société en remplacement de Monsieur Jean-Luc Heussler, directeur financier, demeurant à F-75016 Paris, 6, Square Henry Paté, qui a démissionné de son poste de gérant, démission acceptée par la Société avec effet au 12 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAL'AIR, S.e.n.c.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56396/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

KAL'AIR, Société en nom collectif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 80.445.

Résolution circulaire du Conseil de gérance

Les soussignés, représentant tous les gérants membres du conseil de gérance de KAL'AIR ont décidé, à l'unanimité, conformément à l'article 3 des statuts sous condition suspensive de l'approbation par les associés, de:

- accepter la démission de Monsieur Jean-Luc Heussler avec effet au 12 mars 2002,

- proposer aux associés de la Société de nommer Monsieur Stefan Schaechterle au poste de gérant de la Société et de convoquer à cette fin une assemblée générale extraordinaire des associés,

- prendre connaissance du rapport d'activité (annexé ci-après), lequel permet de conclure que:

(i) le taux des vols commerciaux hors groupe est de 40% sur un an. Le conseil est d'avis que ceux-ci peuvent être renforcés,

(ii) le contrôle des coûts doit être mis en place dans les prochains mois. Celui-ci portera notamment sur le carburant, les frais et taxes d'atterrissage aux aéroports régulièrement visités (qui pourront éventuellement être négociés au cas

par cas) et enfin la maîtrise des frais variables. Monsieur Stefan Schaechterle présentera une analyse détaillée de ces dépenses au prochain conseil.

- Constaté que le solde créditeur du compte courant de la Société s'élève à 1.379.385,86 euros et allouer 245.000,- euros sur le compte courant de la société SILVER ARROWS. Ces 245.000,- euros s'ajoutent aux 111.000,- euros versés au mois de juillet 2001,

- constater que le prêt d'AKILA FINANCE S.A., sans intérêts est prorogé pour l'exercice suivant dans les mêmes conditions.

Cette résolution est à dater du 12 mars 2002.

P. Foriel-Destezet / P. Reckinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56397/550/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

KAL'AIR, Société en nom collectif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 80.445.

Résolution circulaire du 10 juin 2002

Sur convocation à une assemblée générale extraordinaire par le conseil de gérance de la société KAL'AIR du 22 mars 2002 afin de nommer Monsieur Stefan Schaechterle, directeur, demeurant au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au poste de gérant,

tous les associés de la Société ont décidé, à l'unanimité et sans se réunir, conformément à l'article 17 des statuts, de:

- prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Luc Heussler, directeur financier, demeurant à F-75016 Paris, 6, Square Henri Paté de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 mars 2002,

- nommer Monsieur Stefan Schaechterle, directeur, demerant au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au poste de gérant de la Société.

Cette résolution circulaire est à dater du 10 juin 2002.

AKILA FINANCE S.A.

Signature

P. Foriel-Destezet

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56398/550/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

PETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 55.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 99, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour PETEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(56405/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

SOS DEPANNAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 78.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 99, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour SOS DEPANNAGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(56406/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

WALSER PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R. C. Luxembourg B 79.320.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2002.

WALSER PORTFOLIO

Signatures

(56407/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

WALSER PORTFOLIO, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
H. R. Luxemburg B 79.320.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, am 5. Juli 2002, um 10.30 Uhr abgehalten wurde
Fünfter Beschluß

- a) Die Generalversammlung nimmt das Rücktrittsgesuch von Herrn Magister Thomas Linke vom 30. April 2002 an.
b) Die Generalversammlung beschließt Herrn Magister Udo Sutterlütty als neues Verwaltungsratsmitglied zu kooptieren sowie ferner, daß sein Mandat mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 endet.

Demzufolge bestätigt die Generalversammlung die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

Herrn Magister Willi Fritz

Herrn Thomas Hörz

Herrn Magister Udo Sutterlütty

Herrn Jürgen Berg

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2005.

Luxemburg, den 5. Juli 2002.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

der Präsident / der Sekretär / der Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 35, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

56408/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

COGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, rue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 33.095.

Le 15 juin 2001,

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la Société Anonyme Holding COGELUX S.A., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 85, rue Guillaume; constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 7 février 1990.

L'Assemblée est présidée par Madame Claudine Wattier, employée privée, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers. Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Ehlinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau et comme scrutateur Mademoiselle Céline Depiesse, étudiante, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente expose:

I. Que la présente Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement a pour

Ordre du Jour:

1. Démissions au sein du conseil d'administration
2. Décharge aux administrateurs démissionnaires
3. Démission du commissaire
4. Décharge au commissaire démissionnaire
5. Nominations statutaires

II. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Roger Depiesse, précité, de sa fonction d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la nomination de Mademoiselle Céline Depiesse, précitée, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Depiesse dont elle termine le mandat.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur André Depiesse, employé privé, demeurant à Bleid (Belgique) de sa fonction d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Marcel Ehlinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau en remplacement de Monsieur André Depiesse dont il termine le mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de P.M.L. S.A., de sa fonction de commissaire et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la nomination de Madame Françoise Jacquet, employée privée, demeurant à B-6740 Etalle, Lenclos 171, au poste de commissaire en remplacement de la S.A. P.M.L. dont elle termine le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

C. Wattier / M. Ehlinger / C. Depiesse

la Présidente / le Secrétaire / le Scrutateur

A. Depiesse / R. Depiesse / F. Jacquet

*Liste des présences à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement
tenue à L-1651 Luxembourg, 85, rue Guillaume*

Nom, Prénom et domicile de l'actionnaire	Nombre d'actions	Présent(e) ou représenté(e)	Signature
Claudine Wattier B-6760 Ethe	4.999	Présente	Signature
Céline Depiesse B-6760 Ethe	1	Présente	Signature
Total	5.000 actions		

Luxembourg, ne varietur, le 15 juin 2001.

C. Wattier / M. Ehlinger / C. Depiesse

la Présidente / le Secrétaire / le Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 18 juillet 2002, vol. 138, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

(56401/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

COGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, rue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 33.095.

Réunion du Conseil d'Administration

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale, le conseil d'administration COGELUX S.A., 85, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, composé de:

- Monsieur Roger Depiesse, ingénieur, demeurant à Virton (Belgique)
- Madame Claudine Wattier, employée privée, demeurant à Virton (Belgique)
- Monsieur André Depiesse, employé privé, demeurant à Bleid (Belgique)

soussignés,

a décidé d'accepter à l'unanimité:

- la démission de Monsieur Roger Depiesse, précité
- la démission de Monsieur André Depiesse, précité
- la nomination de Monsieur Marcel Ehlinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau, au poste d'administrateur
- la nomination de Mademoiselle Céline Depiesse, étudiante, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers au poste d'administrateur
- la nomination de Madame Claudine Wattier, précitée, au poste d'administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Roger Depiesse, administrateur-délégué démissionnaire.

Le nouveau conseil d'administration est dès lors composé comme suit:

- Madame Claudine Wattier, administrateur-délégué
- Monsieur Marcel Ehlinger, administrateur

- Mademoiselle Céline Depiesse, administrateur.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2001.

R. Depiesse / C. Wattier / A. Depiesse / C. Depiesse / M. Ehlinger

Enregistré à Capellen, le 18 juillet 2002, vol. 138, fol. 98, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(56403/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

ETS. PAUL VREHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 16, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 68.290.

—
Le bilan abrégé et l'annexeabrégée au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Mersch, le 11 juillet 2002, vol. 128, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schoos, le 11 juillet 2002.

P. Vrehen

Gérant

(56409/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

POWER GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire du 9 juillet 2002

L'Assemblée Générale décide de révoquer M. Alessandro Cicero, M. Riccardo Leone et M. Francesco Leone aux fonctions d'administrateurs pour leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer:

- Monsieur Fabio Mazzoni, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Joseph Mayor, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Gianluca Ninno, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Guido Battagliese, demeurant professionnellement à Corso di Porta Vittoria n. 17, I-20122 Milano,

aux fonctions d'administrateurs de la Société. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait

Signature

La société

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56410/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

PROP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.660.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 15 mars 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction de Président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau Président du conseil d'administration avec effet au 15 mars 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

PROP HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56432/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

LESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.102.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9, A été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats d'administrateurs de Jean Lambert, Caroline Folmer, EDIFAC S.A., et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes, sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

LESS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56412/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

SAN LUIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.820.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats d'administrateurs de Roberto Verga, Jean Lambert, EDIFAC S.A., et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes, sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

SAN LUIS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56413/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

ADA FASHION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.294.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2002

La démission de Monsieur Sergio Brambilla Pisoni de son poste d'administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

ADA FASHION HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56480/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

TRUSTAUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.125.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de Jean Lambert, Caroline Folmer, Patrice Yande, et le mandat de FIDUPLAN S.A., Commissaire aux Comptes, sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56414/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

GRYON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.275.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes, sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

GRYON S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56415/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

**TAOMINA S.A., Société Anonyme,
(anc. TAOMINA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.063.

L'an deux mille deux, le huit juillet.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding TAOMINA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 788 du 22 octobre 1999.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de M^e Danièle Martin, maître en droit.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Mademoiselle Elena Santavicca et Mademoiselle Christine Altenhoven, toutes deux employées privées.

Tous les membres du bureau ont leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Décision de transformer, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la société de société holding type 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités (SOPARFI).

2. Décision de changer la dénomination sociale en TAOMINA S.A.

3. Modification subséquente des articles premier et quatre des statuts sociaux y relatifs.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La société est transformée de société holding type 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités et ce avec effet au 1^{er} janvier 2002 à toutes fins comptables et fiscales et en conséquence la dénomination sociale est changée de «TAOMINA HOLDING S.A.» en «TAOMINA S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles premier et quatre des statuts sociaux sont modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires une société anonyme luxembourgeoise, dénommée TAOMINA S.A.»

«**Art. 4.** La Société a pour objet et mission principale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et, agissant tant par elle-même directement, que par l'intermédiaire de ses succursales, filiales, ses entreprises affiliées ou des entités dans lesquelles elle tient des intérêts financiers ou, auxquelles elle est économiquement intéressée, de rechercher et développer toutes activités immobilières.

La Société a particulièrement comme objet l'achat, la vente, l'échange, la gérance, la location et la construction d'immeubles de tous genres, la promotion immobilière ainsi que des opérations de leasing sous toutes ses formes.

La Société peut encore, agissant par elle-même ou par intermédiaires, accomplir ces finalités en tant que financier, promoteur, agent, mandataire ou commissionnaire, ainsi que par tous autres moyens de droit.

D'une façon générale elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut constituer pour elle-même ou pour des tiers un ou plusieurs portefeuilles.

La Société peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes autres opérations et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La Société n'est pas soumise au régime fiscal spécifique, ni aux restrictions spécifiques de la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés dites «holding».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Martin, M. Gillardin, E. Santavicca, C. Altenhoven, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 49, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56494/230/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**TAOMINA S.A., Société Anonyme,
(anc. TAOMINA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.063.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 898 du 8 juillet 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56495/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

UNIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.332.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de Jean Lambert, Caroline Folmer, EDIFAC S.A., et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes, sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

UNIFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56416/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2002.

S.A.R.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.437.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Monsieur Cavalli Ferdinando, Employé Privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour S.A.R.S. S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56418/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

IMMOSPHERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

Par la présente, Monsieur José Fajardo De Oliveira notifie la résiliation de son contrat de travail conclu en date du 2 janvier 2000.

Son préavis commence le 15 avril 2002 pour expirer le 15 mai 2002.

Ettelbruck, le 12 avril 2002.

J. Fajardo De Oliveira.

La société IMMOSPHERE S.A. prend acte et accepte la démission, de Monsieur José Fajardo De Oliveira, demeurant au 44, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, de son mandat d'administrateur-délégué. La démission a été envoyée par courrier recommandé en date du 12 avril 2002, au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

IMMOSPHERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 40, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56489/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

TICKETS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.219.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Monsieur Cavalli Ferdinando, Employé Privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour TICKETS INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56420/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

ROGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.919.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Monsieur Cavalli Ferdinando, Employé Privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour ROGA INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56421/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

AZELIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered Office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.839.

In the year two thousand two, on the ninth of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PERMIRA ASSOCIATI SpA, a company incorporated under the laws of Italy, with its registered office at Corso Europa no 12, 20122 Milan, Italy,

here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Milan, on July 5, 2002,

2) CHEMITAL LUX, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Guernsey and Brussels, on July 4, 2002,

3) Mr Michel Arnaud, company director, residing in 17, Avenue Rapp, 75007 Paris, France,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris, on July 5, 2002,

4) INTERBANCA INTERNATIONAL HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of Belgium, with its registered office at Avenue de Tervueren no 82, 1040 Brussels (Etterbeek), Belgium, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Brussels, on July 4, 2002,

5) INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI SGR S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with its registered office at Corso Venezia no 56, 20121 Milan, Italy, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan, on July 4, 2002.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their representative, have requested the notary to state that:

I. - These appearing parties are sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of AZELIS, S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated under the denomination of FRANCHEM, S.à r.l., (hereafter the «Company») pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary dated July 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3 of January 2, 2002.

II. - The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated October 24, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 329 of February 28, 2002.

III. - The Company's capital is set at two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. - That all the shareholders are duly represented at the meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

V. - The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Increase of the corporate capital by EUR 33,825.- and issue of 1,353 new shares.
- 2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation.
- 3) Confirmation of the three present managers.
- 4) Appointment of two additional managers.
- 5) Subdivision of the managers in two classes A and B.
- 6) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the shareholders waive the convening notices, and the shareholders, present or represented, declare that they consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The corporate capital of the company is increased by thirty-three thousand eight hundred and twenty-five euros (EUR 33,825.-) in order to bring it from its present amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share to two hundred and eighty-three thousand eight hundred and twenty-five euros (EUR 283,825.-) represented by eleven thousand three hundred and fifty-three (11,353) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share by the creation and issue of one thousand three hundred and fifty-three (1,353) new shares of a par value of twenty-five (25.-) euros each and to accept the subscription and payment as follows:

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed in the following manner:

- Mr Peter Fields, company director, residing at Yew Tree House, High Street Norley, Warrington, Cheshire, WA6 8FC,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Manchester, on July 9, 2002,

declares (i) to subscribe for six hundred and ninety (690) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan notes of the same amount against the company AZELIS UK LIMITED, with registered office in 1 Park Row, Leeds, LS1 5AB (hereafter AZELIS UK),

- Mr David Mc Cabe, company director, residing at Clovelly, 96 Clifton Road, Runcorn, Cheshire, WA14 2 AD, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Manchester, on July 9, 2002,

declares (i) to subscribe for three hundred and seven (307) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan notes of the same amount against the company AZELIS UK LIMITED, with registered office in 1 Park Row, Leeds, LS1 5AB (hereafter AZELIS UK),

- Mr Joan Traynor, company director, residing at 14 Lynne Grove, Altrincham, Cheshire, WA14 2 AD, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Manchester, on July 9, 2002,

declares (i) to subscribe for three hundred and seven (307) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan notes of the same amount against the company AZELIS UK LIMITED, with registered office in 1 Park Row, Leeds, LS1 5AB (hereafter AZELIS UK),

- Mr Alan Reeve, company director, residing at 4 Flint Meadow, Neston, South Wirrall, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Manchester, on July 9, 2002,

declares (i) to subscribe for forty-nine (49) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, in the Company and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan notes of the same amount against the company AZELIS UK LIMITED, with registered office in 1 Park Row, Leeds, LS1 5AB (hereafter AZELIS UK),

Said proxies after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall also remain attached to the present deed to be filed together with the same deed with the registration authorities.

It results from a declaration drawn up in Luxembourg, on July 8, 2002 and in Guernsey, on July 9, 2002, and signed by HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, Mr Laurence Shannon Mc Nairn, accountant, residing at Barfieldhouse, St Julians Avenue, St Peter Port, Guernsey, acting in their capacities as managers of AZELIS, S.à r.l., that the contribution is valued at thirty-three thousand eight hundred and twenty-five euros (EUR 33,825.-).

A) It results likewise from a certificate issued on July 9, 2002 in Manchester by Mr Peter Fields, prenamed, that:

«- the Loan Note is an executable instrument and is based on written loan documentation.

- the Debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.
- the Loan Note reflects the existing debt between the various partners involved.
- nothing opposes to the contribution of the amount of 17,250.- euros.
- the Loan Note can be freely transferred to AZELIS, S.à r.l.

B) It results likewise from a certificate issued on July 9, 2002 in Manchester by Mr David Mc Cabe, prenamed, that:

«- the Loan Note is an executable instrument and is based on written loan documentation.

- the Debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.
- the Loan Note reflects the existing debt between the various partners involved.
- nothing opposes to the contribution of the amount of 7,675.- euros.
- the Loan Note can be freely transferred to AZELIS, S.à r.l.

C) It results likewise from a certificate issued on July 9, 2002 in Manchester on behalf of Mr Joan Traynor, prenamed that:

«- the Loan Note is an executable instrument and is based on written loan documentation.

- the Debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.
- the Loan Note reflects the existing debt between the various partners involved.
- nothing opposes to the contribution of the amount of 7,675.- euros.
- the Loan Note can be freely transferred to AZELIS, S.à r.l.

D) It results likewise from a certificate issued on July 9, 2002 in Manchester on behalf of Mr Alan Reeve, prenamed that:

«- the Loan Note is an executable instrument and is based on written loan documentation.

- the Debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.
- the Loan Note reflects the existing debt between the various partners involved.
- nothing opposes to the contribution of the amount of 1,225.- euros.
- the Loan Note can be freely transferred to AZELIS, S.à r.l.

The above mentioned declarations and certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at two hundred and eighty-three thousand eight hundred and twenty-five euros (EUR 283,825.-), represented by eleven thousand three hundred and fifty-three (11,353) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Fourth resolution

The share register of the Company is amended in order to reflect the above changes and any manager of the Company is appointed to proceed to the required amendments in the share register of the Company.

Third resolution

The present three managers of the company, namely:

- HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg,
 - Mr Laurence Shannon Mc Nairn, accountant, residing at Barfieldhouse, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey,
- and

- Mr John Mary Marren, company director, residing at Barfieldhouse, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, are confirmed as managers.

They are affected to class A.

Fourth resolution

Are appointed as additional managers:

- Mr Peter Fields, prenamed, and,
- Mr Hans Udo Wenzel, company director, residing at Via Paolo Marchiondi, 7, Milano, Italy.

They are affected to class B.

For acts of daily management the Company is validly bound by the sole signature of either a class A or B manager.

For all other acts and in particular acts of disposal of all kinds on shares, granting any kind of pledge or guarantee on shares to an entity exterior to the group, or granting or receiving loans to or from an entity exterior to the group, the Company is validly bound by the joint signatures of any two A managers or of an A manager together with a B manager.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the representative of the appearing parties, said representative signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PERMIRA ASSOCIATI SpA, une société constituée sous la loi italienne, avec siège social à Corso Europa no 12, 20122 Milan, Italie,

ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 5 juillet 2002,

2) CHEMITAL LUX, S.à r.l., une société constituée sous la loi luxembourgeoise, avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey et Bruxelles, le 4 juillet 2002,

3) Monsieur Michel Arnaud, administrateur de sociétés, demeurant à 17, Avenue Rapp, 75007 Paris, France,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 5 juillet 2002,

4) INTERBANCA INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société constituée sous la loi belge, avec siège social à Avenue de Tervueren no 82, 1040 Bruxelles (Etterbeek), Belgique,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 4 juillet 2002,

5) INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI SGR S.p.A., une société constituée sous la loi italienne, avec siège social à Corso Venezia no 56, 20121 Milan, Italie,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 4 juillet 2002,

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de AZELIS, S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée sous la dénomination de FRANCHEM, S.à r.l. (ci-après la «Société») suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 3 du 2 janvier 2002.

II.- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 329 du 28 février 2002.

III.- Le capital social de cette Société est de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

IV.- Que tous les associés sont dûment représentés à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

V. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 33.825,- et émission de 1.353 parts sociales nouvelles.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

3) Confirmation des trois gérants actuels.

4) Nomination de deux gérants supplémentaires.

5) Subdivision des gérants en deux classes A et B.

6) Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'entière connaissance de l'ordre du jour étant représenté à la présente assemblée, les associés renoncent à une convocation et les associés, présents ou représentés, déclarent qu'ils se considèrent dûment convoqués et déclarent qu'ils ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour dont ils ont eu connaissance à l'avance.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de trente trois mille huit cent vingt cinq euros (EUR 33.825,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à deux cent cinquante trois mille huit cent vingt cinq euros (EUR 253.825,-) représenté par onze mille trois cent cinquante-trois (11.353) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par la création et l'émission de mille trois cent cinquante trois (1.353) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune et d'accepter la souscription et la libération comme suit:

Souscription - Libération

- Monsieur Peter Fields, administrateur de sociétés, demeurant à Yew Tree House, High Street, Norley, Warrington, Cheshire, WA6 8FC,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Manchester, le 9 juillet 2002,

déclare (i) souscrire six cent quatre-vingt-dix (690) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de titres de créance d'un même montant contre la société AZELIS UK LIMITED, avec siège social à 1 Park Row, Leeds, LS1 5AB (ci-après AZELIS UK),

- Monsieur David Mc Cabe, administrateur de sociétés, demeurant à Clovelly, 96 Clifton Road, Runcorn, Cheshire, WA 14 2 AD,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Manchester, le 9 juillet 2002,

déclare (i) souscrire trois cent sept (307) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de titres de créance d'un même montant contre la société AZELIS UK LIMITED, avec siège social à 1 Park Row, Leeds, LS1 5AB (ci-après AZELIS UK),

- Monsieur Joan Traynor, administrateur de sociétés, demeurant à 14 Lynne Grove, Altricham, Cheshire, WA 14 2 AD,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Manchester, le 9 juillet 2002,

déclare (i) souscrire trois cent sept (307) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de titres de créance d'un même montant contre la société AZELIS UK LIMITED, avec siège social à 1 Park Row, Leeds, LS1 5AB (ci-après AZELIS UK),

- Monsieur Alan Reeve, administrateur de sociétés, demeurant à 4 Flint Meadow, Neston, South Wirral,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Manchester, le 9 juillet 2002,

déclare (i) souscrire quarante-neuf (49) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de titres de créance d'un même montant contre la société AZELIS UK LIMITED, avec siège social à 1 Park Row, Leeds, LS1 5AB (ci-après AZELIS UK).

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Il résulte d'une déclaration dressée à Luxembourg, le 9 juillet 2002 et à Guernesey, le 8 juillet 2002, et signée par HALSEY, S.à r.l. avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Monsieur Laurence Shannon Mc Nairn, comptable, demeurant à Barfieldhouse, St Julians Avenue, St Peter Port, Guernsey, agissant en tant que gérants de AZELIS, S.à r.l. que l'apport est évalué à trente-trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 33.825,-).

A) Il résulte également d'un certificat émis à Manchester par Monsieur Peter Fields, préqualifié, en date du 9 juillet 2002, que:

«- le titre de créance est un instrument exécutoire et est basé sur un contrat de prêt par écrit.

- la créance est certaine, liquide et exigible.

- le titre de créance reflète la créance existante entre les différentes parties concernées.

- rien ne s'oppose à l'apport du montant de 17.250,- euros.

- le titre de créance peut être librement transféré à AZELIS, S.à r.l.

B) Il résulte également d'un certificat émis à Manchester par Monsieur David Mc Cabe, préqualifié, en date du 9 juillet 2002, que:

«- le titre de créance est un instrument exécutoire et est basé sur un contrat de prêt par écrit.

- la créance est certaine, liquide et exigible.

- le titre de créance reflète la créance existante entre les différentes parties concernées.

- rien ne s'oppose à l'apport du montant de 7.675,- euros.

- le titre de créance peut être librement transféré à AZELIS, S.à r.l.

C) Il résulte également d'un certificat émis à Manchester par Monsieur Joan Traynor, préqualifié, en date du 9 juillet 2002, que:

«- le titre de créance est un instrument exécutoire et est basé sur un contrat de prêt par écrit.

- la créance est certaine, liquide et exigible.

- le titre de créance reflète la créance existante entre les différentes parties concernées.

- rien ne s'oppose à l'apport du montant de 7.675,- euros.

- le titre de créance peut être librement transféré à AZELIS, S.à r.l.

D) Il résulte également d'un certificat émis à Manchester par Monsieur Alan Reeve, préqualifié, en date du 9 juillet 2002, que:

«- le titre de créance est un instrument exécutoire et est basé sur un contrat de prêt par écrit.

- la créance est certaine, liquide et exigible.
- le titre de créance reflète la créance existante entre les différentes parties concernées.
- rien ne s'oppose à l'apport du montant de 1.225,- euros.
- le titre de créance peut être librement transféré à AZELIS, S.à r.l.

Ces déclarations et certificats, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6, premier alinéa des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 283.825,-), représenté par onze mille trois cent cinquante-trois (11.353) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Quatrième résolution

Le registre des parts de la Société est modifié pour tenir compte des changements intervenus et tout gérant peut procéder aux modifications requises dans le registre.

Cinquième résolution

Les gérants actuels de la Société, à savoir:

- HALSEY, S.à r.l. avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
 - Monsieur Laurence Shannon Mc Nairn, comptable, demeurant à Barfieldhouse, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, et
 - Monsieur John Mary Marren, administrateur de sociétés, demeurant à Barfieldhouse, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey,
- sont confirmés comme gérants.
Ils sont affectés à la classe A.

Sixième résolution

Sont nommés gérants supplémentaires:

- Monsieur Peter Fields, préqualifié, et,
- Mr Hans Udo Wenzel, administrateur de sociétés, demeurant Via Paolo Marchiondi, 7, Milano, Italy.

Ils sont affectés à la classe B.

Pour les actes de gestion journalière la Société est valablement engagée par la seule signature soit d'un gérant de classe A ou B.

Pour tous les autres actes et en particulier tout acte de disposition sur les participations, accorder à une entité extérieure au groupe tout gage ou toute garantie sur des participations, ou accorder ou recevoir des prêts à ou d'une entité extérieure au groupe, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants de classe A ou d'un gérant de classe A ensemble avec un gérant de classe B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 49, case 8. – Reçu 338,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56498/230/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

**AZELIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FRANCHEM LUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.839.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 907 du 9 juillet 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56499/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.991.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Monsieur Cavalli Ferdinando, Employé Privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour QUENTIN HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56422/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

PANI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.973.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56445/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

SARGASSE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.747.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

(56446/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.635.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56457/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.635.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56458/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

OURAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.990.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, Employée Privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour OURAKAN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56423/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

NEUVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.620.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, Employée Privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour NEUVILLE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56424/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

WINFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.627.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 9 juillet 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2002, volume 869, folio 84, case 12, que la société anonyme WINFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58.627, constituée suivant acte reçu en date du 20 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 356 du 7 juillet 1997, au capital social de cinq millions quatre-vingt-un mille huit cent dix-sept Euros et vingt-six Cents (5.081.817,26), représenté par 205.000 (deux cent cinq mille) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de valeur nominale, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme WINFIN INTERNATIONAL S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Belvaux, le 22 juillet 2002.

Signature.

(56577/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

DRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.281.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juin 2002 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
des actionnaires de la société*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 sont approuvés.

Les résultats des exercices clos au 31 décembre 2000 et clos au 31 décembre 2001 sont approuvés et reportés sur les exercices suivants.

Monsieur Dominique Aimé est nommé administrateur de catégorie B et ce en remplacement de Madame Despina Pagonas, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaires sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002.

Le mandat du commissaire aux comptes (Christian Billon - FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.) est renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2002.

Le siège social est transféré du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour ISIIIS TECHNOLOGIES S.A.

P. Sganzerla

expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56437/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

DRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.281.

—
Le bilan clos au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet.

Signature.

(56440/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

ISIIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 71.054.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 10 juillet 2002 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
des actionnaires de la société*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2001 sont approuvés.

La perte dégagée au 31 décembre 2001 est reportée sur les exercices suivants.

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés, à savoir Monsieur Michel Cailleau, Monsieur Bruno Garcin, Monsieur Michel Ducros. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes 2002.

Messieurs Pascal Santini et Marc Tronson ne sont donc plus administrateurs de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes (EURAUDIT, S.à r.l.) est renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2002.

En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé de continuer l'activité de la société.

Le siège social est transféré du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour ISIIIS TECHNOLOGIES S.A.

P. Sganzerla

expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56438/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

ISIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 71.054.

Le bilan clos au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2002.

Signature.

(56439/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, employée privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour MOUFLOLUX S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56425/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

COGNITION HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.796.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

COGNITION HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

Signature

(56441/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

I.C.M. INTERIORS COMPOSITE MANUFACTURING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.525.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour I.C.M. INTERIORS COMPOSITE MANUFACTURING S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56426/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.880.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Madame Chiapolino Maria, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour FORVILLE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56428/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

ESTELLE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.056.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction de Président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau Président du conseil d'administration avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, employée privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour ESTELLE FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56429/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.385.

Acte constitutif publié à la page 18463 du Mémorial C n°385 du 29 mai 2000

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature.

(56469/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

E.M.I. EUROPEAN MECHANICAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.024.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, employée privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour E.M.I. EUROPEAN MECHANICAL INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56430/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

B.F.S. 47 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.800.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, employée privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour B.F.S. 47 S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56431/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 63.836.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 12 juin 2002 que la répartition du capital est la suivante:

La S.à r.l., CECE, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, cent vingt parts sociales	120
La S.à r.l., ROBE, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, cent vingt parts sociales	120
Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, cent trente parts sociales	130
Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à L-5335 Moutfort, 14, Soibelwé, cent trente parts sociales	130
Total: cinq cents parts sociales.	500

Pour réquisition et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56604/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

INTERNATIONAL TRADING ORGANIZATION I.T.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.665.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, employée privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour INTERNATIONAL TRADING ORGANIZATION I.T.O. S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56433/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

LE LYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.804.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56447/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.397.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56448/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

ATHENA ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.020.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56449/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

ATHENA II ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.418.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56450/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

MDB FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56451/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.188.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56452/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

INVINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.934.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56454/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

VERLICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56455/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

FIMACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.011.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56456/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

LA ROSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56459/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

MITOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.364.

In the year two thousand and two, on the twelfth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of MITOR S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on March 17, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 277 of June 9, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on October 29, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 40 of January 1997.

The meeting was opened at ten a.m. and chaired by Mr. Emilio Villa, entrepreneur, residing in Milan, Italy who appointed as secretary Mr. Antonio Villa, entrepreneur, residing in Milan, Italy.

The meeting elected as scrutineers Miss Gabriele Schneider, assistant company director and Mr. Lou Huby, retired honorary CEE director, both with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the six hundred thousand shares with a par value of six USD each, representing the entire corporate capital of three million six hundred thousand USD are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the currency with effect as of January 1st 2002 of the subscribed capital from USD into EUR and to cancel the nominal value of the shares;
2. To increase the share capital by an amount of EUR 5,220.16 so as to bring it to EUR 3,984,000.- to be paid up by incorporating profits brought forward and without creating new shares;
3. To fix the par value of the shares at EUR 6.64;
4. To cancel the present authorized capital and to create a new authorized capital of EUR 53,120,000.- authorising the board of directors to increase the share capital within the limits of the authorized capital for a new term of five years;
5. Subsequent amendment of Article five of the Articles of Incorporation to reflect the above changes;
6. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The par value of the shares is deleted and the currency of the share capital of the Company, presently expressed in USD is changed into euro, as from 1st January 2002, at the exchange rate of 1 EUR=0.9048 USD.

Consequently the share capital of the Company of three million six hundred thousand (USD 3,600,000.-) dollars of the United States of America is set at three million nine hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-nine euro and eighty-four cents (EUR 3,978,779,84) represented by six hundred thousand (600,000) shares without par value.

Second resolution

The share capital is rounded up after conversion by increasing it by an amount of five thousand two hundred and twenty euro and sixteen cents (EUR 5,220.16) so as to bring it to the amount of three million nine hundred eighty-four thousand euro (EUR 3,984,000.-) by means of incorporating profits carried forward for up to five thousand two hundred and twenty euro and sixteen cents (EUR 5,220.16), the number of shares remaining unchanged.

Evidence of the existence of the profits carried forward has been given to the undersigned notary with the balance sheet of the Company as at 31 December 2001, approved by a general meeting held earlier this day, and by a provisional balance sheet as at 31 May 2002.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at six euro and sixty-four cents (EUR 6.64).

The board of directors is authorised to proceed to the exchange of the new shares against the old ones.

Fourth resolution

The authorized capital is fixed at fifty-three million one hundred and twenty thousand euro (EUR 53,120,000.-) which shall be represented by eight million (8,000,000) shares of a par value of six euro and sixty-four cents (EUR 6.64) each.

The board of directors is authorised to proceed to increase the share capital within the limits of the authorised capital during a new period of five years starting to run from the date of the present meeting of July 12, 2002.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article five of the Articles of Incorporation is amended to be worded as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at three million and nine hundred and eighty-four thousand euro (EUR 3,984,000.-), represented by six hundred thousand (600,000) shares of a par value of six euro and sixty-four cents (EUR 6.64) each.

Shares are issued in registered or in bearer form to the option of the shareholder.

The Company may redeem its own shares subject to the provisions of law.

The authorized capital is set at fifty-three million and one hundred and twenty thousand euro (EUR 53,120,000.-) and will be represented by eight million (8,000,000) shares of a par value of six euro and sixty-four cents (EUR 6.64) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendments of the Articles of Association.

The Board of Directors is authorised, during a period of five years from the date of publication of the deed of July 12, 2002 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase the subscribed capital in one time or in several portions, within the limits of the authorized capital. The shares of the capital increase may be subscribed and issued in such form and at such price, with or without an issue premium, will be paid in cash or in kind as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to set all other modalities and determine all other conditions to govern such share issues. The Board of Directors may delegate to any attorney, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to appear before notary to have such an increase of capital enacted in the required form.

Each time the Board of Directors has had an increase of the subscribed capital authenticated the present article shall be considered as adapted to the amendment as effected.»

There being no further item on the agenda, the meeting was closed at ten thirty a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze juillet.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MITOR S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 277 du 9 juin 1993.

Les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 40 du 30 janvier 1997.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Emilio Villa, dirigeant d'entreprise, demeurant à Milan, Italie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Villa, dirigeant d'entreprise, demeurant à Milan, Italie.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Mademoiselle Gaby Schneider, directrice-adjointe de société, et Monsieur Lou Huby, directeur honoraire CEE en retraite, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cent mille actions d'une valeur nominale de six USD chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions six cent mille USD sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002 de la devise d'expression du capital social de USD en EUR et suppression de la valeur nominale des actions;

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.220,16 en vue de le porter à EUR 3.984.000,- moyennant incorporation de bénéfices reportés et sans émission d'actions nouvelles;

3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 6,64;

4. Suppression du capital autorisé actuel et création d'un nouveau capital autorisé de EUR 53.120.000,- avec autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pendant une nouvelle période de cinq;

5. Modification subséquente de l'article cinq des statuts sociaux;

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise d'expression du capital social de la Société, actuellement exprimé en USD est changée en euros, avec effet rétroactif au premier janvier 2002, au cours de 1 EUR=0,9048 USD.

Par conséquent le capital social de la Société de trois millions six cent mille (USD 3.600.000,-) dollars des Etats-Unis est fixé à trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 3.978.779,84) représenté par six cent mille (600.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est arrondi après conversion en l'augmentant à concurrence de cinq mille deux cent vingt euros et seize cents (EUR 5.220,16) pour le porter à trois millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 3.984.000,-) par incorporation au capital d'un montant de cinq mille deux cent vingt euros et seize cents (EUR 5.220,16) prélevés sur les bénéfices reportés, sans émission de nouvelles actions.

La réalité des bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentant par le bilan de la Société au 31 décembre 2001, approuvé par une assemblée générale tenue ce jour, et par une situation intérimaire au 31 mai 2002.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à six euros et soixante-quatre cents (EUR 6,64).

Le conseil d'administration est chargé de procéder à l'échange des nouvelles actions contre les anciennes.

Quatrième résolution

Le capital autorisé est fixé à cinquante-trois millions cent vingt mille euros (EUR 53.120.000,-) qui sera représenté par huit millions (8.000.000) d'actions d'une valeur nominale de six euros et soixante-quatre cents (EUR 6,64) euros chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une nouvelle période de cinq ans à partir de la présente assemblée du 12 juillet 2002.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article cinq des statuts sociaux est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 3.984.000,-) représenté par six cent mille (600.000) actions d'une valeur nominale de six euros soixante-quatre cents (EUR 6,64) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cinquante-trois millions cent vingt mille euros (EUR 53.120.000,-) qui sera représenté par huit millions (8.000.000) d'actions d'une valeur nominale de six euros et soixante-quatre cents (EUR 6,64) euros chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 12 juillet 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Villa, A. Villa, G. Schneider, L. Huby, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 135S, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56504/230/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

MITOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.364.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 921 du 12 juillet 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56505/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

FINICOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 56.736.

L'an deux mille deux, le dix juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINICOM HOLDING S.A., R.C. B N° 56.736, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 18 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 16 du 17 janvier 1997.

La séance est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Ingrid Heintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français (FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de quatre cent mille (400.000,-) francs français (FRF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation provisoire du capital social à EUR 60.979,61 divisé en 400 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 20,39 pour le porter de son montant actuel de EUR 60.979,61 à EUR 61.000,- sans émission d'actions nouvelles et libération par apport en espèces.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 1.000,- avec diminution correspondante du nombre d'actions.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 60.979,61 euros, divisé en 400 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 20,39 EUR pour le porter de son montant actuel de 60.979,61 EUR à 61.000,- EUR sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 20,39 EUR a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 1.000,- EUR avec diminution correspondante du nombre des actions de 400 à 61 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune.

Le conseil d'administration est chargé de procéder à la répartition des 61 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à soixante et un mille (61.000,-) euros (EUR), représenté par soixante et une (61) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Muller, I. Heintz, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 49, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56496/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

FINICOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 56.736.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 911 du 10 juillet 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(56497/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

FIX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

STATUTS

L'an deux mille deux, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- MAJENTEL S.A., une Société Anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

2.- CLEVERDAN S.A., une Société Anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2. sont toutes deux ici représentées par:

Madame Eefje Van Den Auwelant, juriste, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 5 juillet 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: FIX INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 12 mai de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société MAJENTEL S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société CLEVERDAN S.A., prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cent quatre-vingt-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- BRYCE INVEST S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

2.- KEVIN MANAGEMENT S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

3.- Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Peter Vansant, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Van Den Auwelant - J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2002, vol. 869, fol. 85, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juillet 2002.

J.J. Wagner.

(56570/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.786.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56460/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.287.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Signature.

(56461/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.

IMPE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.846.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre PERMIRA (EUROPE) LIMITED, avec siège social à Barfield House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, et FITA, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, datée du 11 juillet 2002, que cinq cent vingt (520) parts sociales de la société à responsabilité limitée IMPE LUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sont depuis le 11 juillet 2002 détenues par FITA, S.à r.l., préqualifiée. Il en résulte que FITA, S.à r.l., préqualifiée, détient au total les 520 parts sociales de la société IMPE LUX, S.à r.l. et en est l'unique associée.

Pour HALSEY, S.à r.l.

K. Segers

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 12, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(56509/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2002.
